

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle d'évaluation triennal 2023-2024-2025

Avis est par la présente donné que le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci sera en 2025 en vigueur pour son troisième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément à l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer une demande de révision à l'égard du rôle auprès de l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) à la Municipalité régionale de Comté de Matawinie, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la Loi.

Une telle demande de révision, pour être recevable, doit remplir les conditions suivantes :

1. Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification au rôle ou au cours de l'exercice suivant ;
2. Être faite sur le formulaire prescrit à cet effet par le règlement et disponible à la Municipalité Régionale de Comté de Matawinie au 3184, Première Avenue, Rawdon (Québec) J0K 1S0 ;
3. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée à cet effet par le règlement 163-2014-1 de la Municipalité Régionale de Comté de Matawinie.

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce 11ième jour du mois de septembre 2024.

Martine Bélanger
Directrice générale et greffière-trésorière